

Aide-mémoire du Président

Réunion du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI (CoC-EEI)

Jeudi 21 mai 2009

Mohammad Saeid Noori-Naeini, Président

Examen de la structure du rapport du CoC-EEI sur les modifications à apporter aux Textes fondamentaux

1. En vertu de la Résolution 1/2008 de la Conférence, le CoC-EEI devrait recommander à la Conférence en 2009 les changements à apporter aux Textes fondamentaux comme prévu dans le Plan d'action immédiate, en assurant la supervision générale du processus de révision des Textes fondamentaux et en donnant des orientations à ce sujet. Ce travail serait exécuté sur la base des recommandations du Comité des questions constitutionnelles et juridiques. La Résolution prévoit également que le Comité terminerait son rapport sur les amendements à apporter aux Textes fondamentaux en juin 2009, afin que soit respecté le délai de 120 jours entre le moment où les Membres sont informés des propositions de modification de l'Acte constitutif et la session de la Conférence où ces propositions sont soumises au vote (soit mi-juillet 2009, en prévision de la trente-sixième session de la Conférence, qui aura lieu en novembre 2009).
2. Les membres ont été invités à faire connaître leur avis sur la structure proposée pour le Rapport et à l'approuver en tant que point de départ pour la rédaction du Rapport complet. Un certain nombre de précisions ont été demandées et des observations formulées, sur la base desquelles le projet de structure a été ajusté. Des participants ont aussi fait état de leur souhait de voir les propositions de modification des Textes fondamentaux présentées en parallèle avec les dispositions originales. Étant entendu que cette question serait traitée lors de l'examen du projet de Rapport lui-même, les membres ont approuvé la structure du Rapport telle que jointe à l'Annexe 2.

Annexe 1

Ordre du jour de la réunion

1. Introduction du Président
2. Examen de la structure du rapport du CoC-EEI sur les modifications à apporter aux Textes fondamentaux

Annexe 2

Version préliminaire de la structure du Rapport du Comité de la Conférence pour le suivi de l'Évaluation externe indépendante de la FAO (CoC-EEI) sur les modifications à apporter aux Textes fondamentaux pour la mise en œuvre du Plan d'action immédiate

1) Contexte

Cette section présentera les différentes étapes qui ont conduit à la formulation des recommandations de modifications à apporter aux Textes fondamentaux de l'Organisation: le Plan d'action immédiate (PAI) approuvé par la Conférence lors de sa session extraordinaire en 2008, qui a préconisé ces modifications, les quatre sessions du Comité des questions constitutionnelles et juridiques consacrées à cette question, et les conclusions auxquelles sont parvenus le Groupe de travail II et le CoC-EEI à l'issue de leurs débats sur ce sujet.

2) Amendements recommandés à apporter aux Textes fondamentaux

Cette section indiquera les domaines pour lesquels des modifications ont été recommandées, en particulier:

- a) Définition de l'expression « Organes directeurs »
- b) Conférence
- c) Conseil
- d) Président indépendant du Conseil
- e) Comité du Programme et Comité financier
- f) Comité des questions constitutionnelles et juridiques
- g) Conférences régionales
- h) Comités techniques
- i) Réunions ministérielles
- j) Organes statutaires, conventions, traités, Codex, etc.
- k) Évaluation
- l) Directeur général
- m) Programmation, budgétisation et suivi fondé sur les résultats

Annexe 1: Tableau récapitulatif des propositions de modification des Textes fondamentaux

Cette annexe comportera un tableau synthétisant toutes les propositions de modification des Textes fondamentaux, en les reliant avec les actions du PAI auxquelles elles se rapportent.

Annexe 2: Texte intégral des amendements recommandés à apporter aux Textes fondamentaux

L'annexe 2 présentera le texte intégral des modifications des Textes fondamentaux recommandées par le CoC-EEI à la Conférence.